

Occupation de l'Abbaye : la mairie de Grenoble coupe le courant et jette un froid sur les négociations

La cinquantaine de personnes dont des femmes seules et des enfants de 3 ans qui occupent le 7, place Laurent Bonnevey pour dénoncer l'absence de toute réponse à leur demande de logement et le maintien de 250 logements sociaux vides depuis 4 ans vont-ils passer Noël dans le noir, et bientôt dans le froid ?

Réquisition : allô M. le Maire, allô ? c'est pour quand une réponse ?

La mairie n'a adressé aucune réponse concernant la demande du DAL en ce qui concerne la réquisition des biens vacants, alors qu'il s'agit d'un pouvoir exceptionnel du maire : a-t-il au moins saisi le préfet pour lui demander d'agir ? Va-t-il continuer de laisser mourir de froid et de maladie les sans-abris, les très mal-logés dans sa ville ? Pourtant les lieux existent : les 190 logements du 10-20 galerie de l'Arlequin vides depuis 3 ans, les 240 logements de l'Abbaye vides depuis 4 ans, l'ancien siège de la Chambre d'Agriculture, l'hôtel Les Patinoires... et des centaines de logements sociaux vacants.

A défaut de répondre sur le fond, la mairie de Grenoble a plutôt préféré mettre en accusation le DAL et les occupantEs, et chercher à dresser les habitantEs du quartier et de la ville contre les sans-abri tout en niant leurs responsabilités.

Abbaye : les décisions de la Mairie ont coûté plus de 2,4 M€ aux locataires d'Actis

Depuis plus de 4 ans, la mairie de Grenoble vide consciencieusement les 264 logements de la Cité de l'Abbaye (elle en a même détruit 24 en 2017). Ne pas percevoir de loyer pendant 4 ans sur 14 382 m² de logements amortis depuis longtemps, cela a représenté pour l'Office HLM un manque à gagner de près de 2,4 M€¹.

En prenant cette décision plus que discutable (depuis quand réhabiliter un bâtiment implique-t-il d'en chasser au préalable ses locataires sans garantie de retour?), la mairie a fait porter sur le budget d'Actis, et donc sur le dos de tous ses locataires, une dépense inutile de 2,4 M€ !

Et que dire du prix du dispositif anti-intrusion (portes blindées dans chaque appartement, sur chaque hall d'entrée, à chaque fenêtre du 1^{er} étage, alarmes, gardiennage) assumé par Actis depuis 4 ans ?

Au regard de cette somme astronomique, les 2 000 €² que coûterait le maintien du chauffage et de l'électricité au 7 place Bonnevey pendant 3 mois, le temps de trouver une solution pérenne pour ses occupants, paraissent plus que ridicules.

1 Avec un prix moyen de 5€/m², les loyers des 264 logements de la Cité de l'Abbaye sur 4 ans auraient rapporté à Actis la somme de : 14 382 m² x 5 €/m² x 48 mois = 3,45 Millions d'€. Si on applique une réduction de 30% sur le chiffre brut pour prendre en compte le fait que les déménagements contraints ne se sont pas tous faits d'un coup, cela donne 3,2 M€ x 70% = 2,415 Millions d'€ de manque à gagner.

2 Sur la base d'une hypothèse maximaliste de consommation électrique + chauffage de 1000 €/appart/an, 3 mois de consommation des 8 appartements du 7 place Bonnevey reviendraient à : 1000 € x 8 appart x 3/12 mois = 2 000 €.

Ainsi quand la Mairie alerte avec le CCAS dans son communiqué « *sur l'importance de libérer rapidement les lieux, 100% des coûts liés à cette occupation pesant sur le bailleur social métropolitain ACTIS et donc sur ses locataires (...)* », cela relève de la pure et simple mauvaise foi et n'a qu'un seul but : **opposer les locataires et les sans-logis.**

C'est la décision de la Mairie de vider la cité de l'Abbaye qui pèsent depuis le début sur l'ensemble des locataires d'Actis (2,4 M€) et non l'occupation du 7 place Bonnevey.

La Mairie prend de surcroît les locataires d'Actis pour des imbéciles en sous-entendant que le paiement des fluides du 7 Bonnevey pèsera sur leur loyer alors que c'est interdit par la Loi. Par ailleurs, depuis quand une somme de 2 000 € constitue-t-elle une charge insupportable pour un Office gérant plus de 12 000 logements ?

Si la Mairie de Grenoble, via Actis et sa présidente 1^{ère} adjointe de la Ville, a coupé le 18 décembre l'électricité du 7 place Bonnevey et menace toujours de couper le chauffage, ce n'est donc pas pour faire des économies à l'Office, mais bien **pour empêcher la lutte des occupants du 7 place Bonneveau de se poursuivre et d'aboutir** en rendant les lieux inhabitables.

C'est d'un logement dont ont besoin de nombreux occupants, pas d'un hébergement

Comme prévu avec les éluEs grenobloisEs à la réunion du 17 déc., les occupantEs ont remis **vendredi 18 déc. à 16h à un technicien du CCAS une liste des 52 occupantEs avec leurs initiales, la composition des familles et les informations concernant leur situation** : personnes en attente d'un logement social, expulsable, en attente d'un hébergement, jeune majeur, etc.

Cette liste était accompagnée de 2 précisions décidées par une réunion des occupantEs :

- **les noms ne seront pas indiqués** tant qu'il n'y aura pas d'accord pour un relogement collectif
- **aucun hébergement proposé dans les structures d'hébergement hivernal** : ils ferment leurs portes dans 3 mois (au 31 mars) et leurs conditions de vie catastrophiques sont dénoncées depuis des mois par tous (personnes hébergées et associations se rendant sur place).

Contrairement à ce que sous-entend la Mairie dans son communiqué en ne faisant exclusivement référence qu'à l'« *hébergement* », **tous.les occupants.es du 7 place Bonnevey ne relèvent pas uniquement de l'hébergement d'urgence, mais aussi du simple logement social** pour lequel ils sont d'ailleurs prioritaires.

Par ailleurs, une trentaine de personnes – n'habitant pas le 7, place Laurent Bonnevey mais en demande urgente d'hébergement et connues par le DAL – ont donné leur nom à la mairie qui disait vouloir solliciter l'État car que des places d'hébergement hivernal étaient encore disponibles : **à ce jour, aucune d'entre elles n'a pourtant été hébergée !**

Rien ne s'oppose donc plus à ce que la Mairie prenne enfin ses responsabilités au lieu de sans cesse renvoyer la question aux services de l'Etat ou dénigrer les occupants **et passe aux actes en mettant en œuvre les revendications** des occupants.es et du DAL qui sont de sa seule compétence :

- **en urgence, le retour du courant et l'arrêt des coupures d'énergie**
- **un relogement décent et pérenne pour toutes et tous**
- **un arrêté anti-expulsion sur le bâtiment si les occupants étaient menacés d'expulsion**
- **la réquisition des logements vides de la commune**

Plus largement, le DAL revendique :

- la réquisition des 16.000 logements vacants de l'agglomération pour reloger les 5.000 personnes sans-abris et les très nombreuses personnes mal-logés.es

- l'arrêt des expulsions, des relogements décents
- la baisse des loyers et des charges pour permettre à chacun.e de vivre décentement
- l'arrêt des démolitions et des ventes de logements sociaux, comme à Villeneuve, à Saint Bruno mais aussi à l'Abbaye où la moitié du quartier des Vieilles cités va être vendue au privé
- le droit au retour des personnes délogées par la rénovation urbaine
- des réhabilitations de bonne qualité et écologique, sans augmentation de loyer ni de charges à la clef afin d'en finir définitivement avec la précarité énergétique
- la production massive de logements sociaux à très bas loyers
- la satisfaction des demandes de mutation des locataires car elles expriment de réels besoins

Grenoble, le 21 décembre 2020

DAL 38

mail : droitaulogement@gresille.org

mobile : 06 41 30 55 18